

Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

jeudi, le 04 juillet 2024 à 15.00 heures

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

En séance publique :

- 1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
- 2. État des restants 2023
- 3. Saisine du conseil communal de la révision du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Reisdorf
- 4. Modification d'un projet pour la réalisation d'une annexe au Centre Polyvalent à Reisdorf
- 5. Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC
- 6. Règlement-taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC
- 7. Organisation scolaire des cours de musique de l'année scolaire 2024-2025
- 8. Désignation d'un nouveau membre de la commission pour le vivre-ensemble interculturel
- 9. Divers subsides extraordinaires

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 27 juin 2024 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 27 juin 2024

Le secrétaire communal

Alain KREMER

Le bourgmestre

SCHILTZ